



**Syndicat CGT des Transports Urbains
de la Métropole Nice Côte d'Azur**

Drap, le 19 mars 2020

Communiqué CGT RLA

Plus que jamais, nous avons besoin que l'intérêt général et nos services publics priment sur les intérêts privés et la loi du marché, dans cette épreuve commune de pandémie mondiale !

La grande famille des **TRAMINOTS NICOIS** fait aussi partie de ces professions qui continuent de travailler et participent à l'effort national, dans la chaîne de l'accompagnement du plan blanc extraordinaire de la Santé Publique, pour faire face au COVID-19 !

Un CSE extraordinaire vient de se dérouler durant lequel notre Directeur a annoncé la mise en place du chômage partiel dans certains services suite à la diminution de l'offre due aux malheureuses circonstances que nous connaissons tous.

L'indemnité du chômage partiel est versée par l'état à hauteur de 84 % du salaire.

Le syndicat CGT RLA a demandé à notre Direction de prendre à sa charge la perte de salaire afin qu'aucun agent ne puisse être lésé financièrement et **maintienne son niveau de rémunération.**

Les postes et services concernés par le chômage partiel sont les suivants :

- Médiateurs 100%
- Mobil'Azur 70% avec roulement
- Les agences commerciales (les front-offices) 100%
- 3 infos bus 100%

Pour ce qui concerne l'exploitation, cela s'effectuera par roulement :

- GSCT à 50%
- Conducteurs- receveurs à 50%
- Régulateurs à 50%

Nous avons également demandé à ce que ces mesures soient étendues à l'ensemble des réseaux de la sous-traitance car nous soutenons **LE PATRIOTISME SALARIAL et SOCIAL.**

Nous traversons une crise sanitaire sans précédent durant laquelle la grande famille des **TRAMINOTS Niçois** a su faire preuve de solidarité et de professionnalisme.

MERCI

FIERS D'ÊTRE TRAMINOTS.